

Appel à Manifestation d'Intérêt agricole

Formulaire de réponse pour l'exploitation de parcelles propriétés

De Hamel
« Sablière d'Hamel »

De Douaisis Agglo
Sur la Commune de Cantin
« Lac de Cantin »

Communes de Hamel et Cantin (59)

Ce dossier doit être dûment complété, daté et signé, et être retourné

Pour le 30 novembre 2023

par voie postale, cachet de la poste faisant foi, auprès de :

Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

4, Avenue de l'étoile du sud – 80 440 BOVES

ou par mail à l'adresse suivante :

f.chemin@cen-hautsdefrance.org

Contact :

François CHEMIN

Chargé de mission territoriale au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

Tél : 06 75 56 68 59 / 03 22 89 63 96

Préambule

L'appel à manifestation d'intérêt est réalisé afin d'attribuer des parcelles d'une surface exploitable d'environ 4,2 ha sur Hamel et d'environ 10ha sur Cantin via la contractualisation d'un prêt à usage à titre gracieux. L'exploitation des parcelles est possible via un pâturage caprin.

A terme et selon l'évolution de la végétation, les lots pourront faire l'objet d'ajustement quantitatifs ou temporels.

Gestion Conservatoire :

La gestion des parcelles concernées par l'appel à candidature est confiée au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France depuis novembre 2013 sur Cantin et depuis juin 2023 sur Hamel, via la mise en place de conventions de gestion avec Douaisis Agglo pour Cantin et avec Hamel, dans un objectif de conservation de la nature et des services écosystémiques associés. Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, association à but non lucratif agréée par l'Etat et la Région, mène des actions afin de connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel ainsi que d'accompagner les politiques publiques en faveur de l'environnement.

Contexte territorial :

Lac de Cantin

Situé sur le territoire de Douaisis Agglo, entre les communes de Gœulzin et de Cantin, le Lac de Cantin est issu de l'exploitation d'une ancienne carrière de craie à ciel ouvert. Les grandes agglomérations à proximité sont Douai (6 km au nord-ouest) et Cambrai (18 km) Bien qu'il soit situé à proximité de la nouvelle Route départementale D643 sur sa partie nord-est, le lac est difficilement visible et donc méconnu (en raison notamment de la présence d'un écran végétal composé de conifères et de feuillus). Au sud et à l'ouest, ce sont des cultures qui bordent le site et le séparent des habitations. Le site n'est pas en accès libre mais reste ouvert au public dans le cadre des animations et/ou sorties nature encadrées proposées par Douaisis Agglo, qui en est le propriétaire, ou aux partenaires autorisés par celle-ci (exploitant agricole, CEN, Groupe Ornithologique et Naturaliste, ...).

Le site s'étend sur un peu plus de 80 ha en plaine agricole à une altitude moyenne de 40-45 m. La plaine alentour abrite des formations géologiques récentes : les limons de lavages datant du Quaternaire. Des formations plus anciennes ont été recouvertes par les limons, il s'agit d'une roche carbonatée datant du Sénonien (Crétacé), encore appelée craie blanche. Cette craie a intéressé les cimenteries et a été exploitée entre les communes de Cantin et Gœulzin. L'extraction de la craie a cessé dans les années 90 et la carrière abandonnée a donné naissance au Lac de Cantin. Cette carrière a approvisionné une cimenterie de la société CALCIA située à 1.5 km au sud. Quelques ruines témoignaient encore de l'utilisation passée de la carrière jusqu'en 2006.

Le site naturel du « Lac de Cantin » comprend plusieurs entités:

- le **lac/ plan d'eau** proprement dit, qui représente plus d'un tiers de la superficie du site (40%) soit 35 ha. Ses berges sont abruptes et quasi-vierges de végétation laissant la craie blanche à nu. La profondeur du lac oscille entre 7 m et 20 m et l'eau provient pour sa majeure partie de la nappe libre de la craie présente sur ce secteur. De par ses dimensions, le plan d'eau est susceptible d'attirer un nombre conséquent d'oiseaux de passage ;
- des **terrains boisés ou en cours de boisement**, principalement situés au sud et à l'est du lac : en fonction de l'humidité du substrat calcaire, des fourrés d'espèces pionnières (saules ou bouleaux) s'installent et favorisent à terme la formation d'un sol. Les boisements situés à l'est du site, formant un écran végétal le long de la route de Douai sont issus de plantation (résineux, Robinier faux-acacia, Érable sycomore...)

- quelques parcelles d'aspect plus ouvert, aménagées en grande partie depuis 2010 pour le **pâturage** (actuellement caprin en cessation d'activité) et couvrant une surface d'environ 10 ha (10% de la surface) au sud-ouest du site. A ces zones ouvertes s'ajoutent quelques clairières gérées par fauche et récemment débroussaillées (berge sud de l'étang, secteur sud de l'observatoire...);

- les **cheminements et aménagements d'accueil du public**. Le chemin central, en partie bitumé, permet l'accueil à l'observatoire central : ce cheminement est accessible aux personnes à mobilité réduite. Un cheminement enherbé, régulièrement entretenu, fait le tour des parcs de pâturage et permet également l'accès à la berge nord de l'étang. Enfin, un troisième cheminement existe au sein des boisements sud du site et a été créé en 2017 afin de faciliter l'accès des équipes techniques de Douaisis Agglo au piézomètre mais également de faciliter les actions de régulation du lapin. A côté de l'observatoire ornithologique, une aire d'accès au lac a été aménagée. Elle était destinée aux adhérents du Plongée club de Douai pour leur faciliter l'accès ;

- quelques **parcelles** encore cultivées, récemment acquises par l'EPF à la demande de Douaisis Agglo le long de la route de Douai. A l'entrée du site, un petit espace en friche, est aménagé en 2018 lors de la réfection du parking. A signaler, quelques opérations de chasse principalement à la bourse et au furet et 1 à 2 fois par an au fusil.

Sablrière d'Hamel

La sablière est localisée sur la commune d'Hamel, dans le département du Nord, et à un peu moins de 10 km au sud de Douai et à 45 km de Lille et à 3 km à l'ouest de la commune d'Arleux. La commune de Hamel est située au nord de la vallée de la Sensée, affluent de l'Escaut. La Sensée constitue la limite septentrionale du Cambrésis et le lien avec le Douaisis.

Un net contraste paysager et topographique caractérise la commune. En effet, Hamel est situé au contact de la vallée de la Sensée formant une dépression au sud et du plateau agricole de l'Ostrevent au nord, dont l'altitude moyenne se situe autour de 35 mètres dominée par des buttes sableuses culminant à plus de 60 mètres. La vallée de la Sensée représente une coupure naturelle au sud du territoire communal. La vallée, présentant un fond de vallée très large et très humide, est très verdoyante : Marécageuse, elle est aujourd'hui une succession de bois et d'un vaste étang (issu de l'extraction de la tourbe). Quatre communes bordent Hamel : Arleux à l'ouest et au sud (le marais d'Hamel au sud du village se situe en fait sur la commune d'Arleux), Estrées au Nord, Tortequesne et Lécluse à l'ouest. Le territoire communal, à vocation essentiellement agricole, couvre 3,59 km² dont un dixième environ est urbanisé.

Depuis une dizaine d'années, avec les conseils de l'écologue de l'Etablissement public foncier (EPF) Nord - Pas de Calais, la commune propriétaire de ce site de 17,7 ha et l'entreprise titulaire des droits d'exploitation (STB Matériaux) ont développé une démarche partenariale ambitieuse visant à préserver ce patrimoine naturel unique dans la région. De nombreuses actions ont été menées, dont : la préservation des zones occupées par les abeilles sauvages par la mise en place d'espaces de renoncement d'exploitation sur des talus sablonneux s'étendant sur plus de 4 500 m² ; le maintien et la réalisation de plantations adaptées pour apporter des ressources alimentaires aux abeilles, et la réalisation de semis supplémentaires (ex : maintien de bosquets de saules et plantation d'1,2 km de haies champêtres, semis de plantes nourricières d'origine locale) ; la modification du projet initial de remise en état du site (boisement dense prévu) pour créer des habitats de substitution ou de nouveaux milieux favorables aux abeilles et autres Hyménoptères (recouvrement de certaines zones en cours de renaturation d'une couche de sable issu de l'exploitation).

Spécificités des parcelles

Lac de Cantin

Avant le 19^{ème}, le territoire de Cantin est principalement orienté vers la production céréalière (blé, seigle, orge...), et aucune excavation n'apparaît au niveau du lac actuel sur les cartes anciennes. A partir de 1920, Installation d'une cimenterie (CALCIA) sur le bord du canal de la Sensée. Branchée à la voie ferrée Douai-Cambrai, elle commence à exploiter une carrière sur la plaine agricole des territoires de Cantin et Goeulzin.

Entre 1920 et 1990, exploitation de la carrière : extraction de la craie jusqu'à une vingtaine de mètres sous le niveau de la nappe phréatique. Puis début de la colonisation arbustive (saules principalement) de la partie sud du site, où le sol est très perturbé et très chaotique. Sur la partie sud-ouest, le tassement des sols crayeux par les engins de chantier a ralenti le phénomène de recolonisation arbustive sur ces zones aplanies.

A partir du début des années 2000, une vocation écologique est identifiée et Douais Agglo acquiert le site en 2006 et aménage les parcs de pâturage en 2010 puis le Conservatoire est associé à partir de 2013.

Sablière d'Hamel

Au tout début des années 1990, un exploitant artisanal de sable (STB Matériaux) sollicite le maire pour passer la carrière de sable à une échelle industrielle. Pour acquérir les 19 hectares de terrain - alors qu'elle ne dispose pas du budget nécessaire - la mairie propose un montage juridique gagnant-gagnant : les propriétaires acceptent de lui céder gratuitement les terrains, en échange d'un partage du droit de forage (redevance d'extraction versée au propriétaire des terrains) : 5/12^{es} pour la commune, autant pour les propriétaires et 2/12^{es} pour les exploitants agricoles. Le plan d'occupation des sols (POS) est modifié pour passer d'un usage agricole à un usage industriel et l'arrêté préfectoral d'exploitation prévoit une remise en état « classique ». *« Nous étions sur des champs captants, liés au système hydraulique local et en continuité des marais de la vallée de la Sensée, poursuit le maire. Il s'agissait donc, comme cela se fait classiquement, de remettre de la terre végétale, boiser et créer des points d'eau pour installer un nouvel espace naturel ».*

15 ans après le début de l'exploitation, un écologue du Conseil départemental du Nord découvre sur le site des colonies d'abeilles sabulicoles, des abeilles nichant dans les sols sableux. *« Il nous a alors convaincu, le carrier et la commune, d'entreprendre un projet de remise en état favorable à l'implantation pérenne de ces espèces ».* L'exploitant de la carrière a accepté le concept.

Fin de l'exploitation de la sablière prévue pour fin 2023 et remise en état du site. Un projet photovoltaïque de 9 hectares devrait voir le jour sur la partie nord du site à partir de 2023. Le Conservatoire va s'occuper de la gestion écologique du reste de la sablière représentant 10 hectares. Il est également prévu qu'un sentier d'interprétation de 2 km soit mis en place par la commune. Ce dernier va mener à un belvédère et une table d'interprétation situé au sud du site. 4 parcs de pâturage seront installés fin 2023.

Configuration des parcelles

Lac de Cantin

Les prairies du Lac de Cantin sont groupées et présentent un faible relief et une bonne portance et sont facilement accessibles via les anciens chemins d'exploitation de la carrière.

Sablière d'Hamel

Les prairies de la sablière sont groupées et présentent un relief relativement marqué entre les différents parc mais une bonne portance et seront facilement accessibles via les anciens chemins d'exploitation de la carrière.

Aménagement et équipements pastoraux

Lac de Cantin

Le site est aménagé pour le pâturage et en cours de réfection à l'horizon fin d'Automne 2023. La limite extérieure du site est clôturée afin d'interdire l'accès libre au site.

Il existe 3 parc de pâturage en clôture Ursus pour environ 10 ha ainsi qu'un abri central permettant les changements de parcs, des installations d'abreuvement en récolte d'eau de pluie sont disponibles sur site. Une autre parcelle de 0,7 ha pourrait aussi être exploitée.

Sablière d'Hamel

Le site n'est actuellement pas aménagé pour le pâturage mais le sera à l'horizon fin d'Automne 2023. La limite extérieure du site n'est pas clôturée mais difficile d'accès du fait des buttes présentes.

Il existera 4 parcs de pâturage en clôture Ursus pour environ 4,2 ha, des installations d'abreuvement seront disponibles sur site (2 bacs ovins/caprins 500L)

Caractérisation de la végétation

Les espaces pâturables du lac de Cantin sont constitués principalement de :

- **Zones en herbe mésohygrophiles** : Cette zone se développe sur des sols fins, tassés et marneux et donc retenant l'eau. Parmi les espèces typiques, on rencontre des espèces caractéristiques de milieux plus humides (prairies méso-hydriques ou mégaphorbiaies), comme *Pulicaria dysenterica*. C'est dans cette formation, qui se développe au niveau de la berge sud du lac, que l'on retrouve deux espèces patrimoniales : *Dactylorhiza praetermissa* et *Ophioglossum vulgatum*.

- **Zone en herbe à Picride fausse-épervière et Carline** : Cette friche se développe sur toute la partie ouest du site, sur des secteurs où la craie est encore bien visible. Il s'agit de la végétation de recolonisation typique des anciennes carrières de craie du Nord de la France.

Les espaces pâturables la sablière d'Hamel sont constitués principalement de :

- **Zone en herbe à Vipérine commune et Molène bouillon-blanc** (*Echio vulgaris* – *Verbacetum thapsi*, Sissingh 1950) : Végétation rare en région et d'intérêt patrimonial, se développant principalement sur les substrats sableux perturbés.

- **Zone en herbe à Carotte et Picride fausse-épervière** : zone de hautes herbes composée de nombreuses vivaces et annuelles. Cette végétation est composée d'une strate haute (environ 1m de haut) et d'une strate plus basse. Elle est notamment caractérisée par la présence de la Carotte sauvage et de la Picride fausse-épervière). Sur le site, cette végétation se retrouve au sud-ouest du site, en mosaïque avec des ronciers, et au centre du site autour d'une zone de sable nu.

- **Zone en herbe à espèces bisannuelles et vivaces cespiteuses** : Végétation comportant une strate haute, notamment de Cardère et une strate plus rase entretenue en partie par les lapins. Sur le site, cette végétation s'observe en particulier à l'est où elle forme une mosaïque avec les ronciers.

Principes généraux du cahier des charges

Un prêt à usages sera établi entre l'exploitant et le Conservatoire, d'une durée initiale d'1 an de test, renouvelable par la suite pour de périodes de 1, 3 à 5 ans selon situations. Les parcelles seront éligibles aux MAEC après la fin de la période de test en cas de signature d'une convention de 5 ans.

Pâturage Lac de Cantin

Les différents parcs sont respectivement de 1 à 3 de 2,97 ha / 3,58 / 3,05 ha relié en un point central par la bergerie (cf annexe 1). Le pâturage sera extensif : la charge sera adaptée à la sensibilité du site et aux conditions météorologiques, définie avec le Conservatoire.

Nous demandons des caprins. Le site sera pâturable de juin à octobre (à minima), selon les conditions climatiques. Le nombre maximal est estimé à 24 animaux sur l'ensemble du site, mais pourrait être adapté en concertation avec l'éleveur et en fonction des suivis écologiques ...

Pâturage Hamel

Les différents parcs sont respectivement de 1 à 4 de 1,26 ha / 1,05 ha / 0,62 ha / 1,28 ha (cf annexe 2).

La clôture sera réalisée en ursus fort (ursus épais et très rigide) à mailles dégressives. Cet ursus fera 100 cm de hauteur et le bas sera fixé à ras du sol. Concernant le grillage ursus, le grillage utilisé sera de type « Ursus lourd » Betafence dont les caractéristiques sont les suivantes :

hauteur 1 m / diamètre fils horizontaux : 3 mm / diamètre fils verticaux : 3mm / diamètre fils de lisière : 3,7mm / diamètre nœud : 3mm / nombre de fils horizontaux : 10 fils / écartement entre les fils verticaux : 15cm

L'ursus étant très rigide, il sera tendu et cramponné aux piquets au fur et à mesure à l'aide de crampon n°4. Par ailleurs, du barbelé diamètre 2,2 mm sera fixé sur le haut et sur le bas de l'ursus ceci afin que les animaux ne s'appuient pas ou ne soulèvent pas le grillage (fixation du barbelé à l'ursus à l'aide d'agrafes à grillage par ex.) Enfin un 3e fil barbelé sera fixé 10 cm au-dessus de l'ursus afin d'amener la hauteur totale de la clôture à 110 cm.

Cette clôture sera fixée à des piquets fendus (demi-rond) section 12/14 en bois non traité (châtaignier ou acacia) de 2 m de long pour un bon ancrage dans le sol, espacés tous les 3 mètres. Les fils seront maintenus à l'aide de crampons (4,40 x 40 mm) enfoncés dans les piquets de manière à ce que le barbelé puisse coulisser. Des tendeurs (n°4) seront mis en place tous les 50 m sur chaque rangée de fil barbelé (c'est à dire en départ de ligne ou à chaque jambe de force). Les barbelés et grillage seront placés côté intérieur de la pâture. Des jambes de force seront installées aux angles ou à tout changement de direction puis sur les linéaires (tous les 50 m), autant que nécessaire pour garantir la solidité de l'ouvrage. A chaque jambe de force ou angle, les barbelés seront arrêtés pour démarrer un nouveau linéaire.

Pour les piquets implantés au niveau des jambes de force et en piquets d'angle, le prestataire choisira des piquets de plus grosse section afin de garantir la solidité de l'ouvrage. Cela évitera que les piquets ne se déchaussent du fait des tensions qu'ils supporteront ou encore à cause de la poussée des animaux. Des leviers de barrière seront installés sur le même principe que le reste de la clôture. Leur largeur d'ouverture devra être de 4m.

Le pâturage sera extensif : la charge sera adaptée à la sensibilité du site et aux conditions météorologiques, définie avec le Conservatoire.

Nous demandons des caprins. Le site sera pâturable d'avril à octobre, selon les conditions climatiques. Le nombre maximal est estimé à 10 animaux (minimum à discuter) sur l'ensemble du site, mais pourrait être adapté en concertation avec l'éleveur et en fonction des suivis écologiques ...

En règle générale :

L'exploitant s'engage à :

- Ne pas stocker les véhicules et le matériel (hormis pour le pâturage) ou abandonner tout dépôt et débris de quelque nature que ce soit sur les parcelles ;
- Ne pas réaliser de semis sur les parcelles ;
- Maintenir la prairie naturelle;
- Participer au maintien en bon état des installations et à leur entretien courant ;
- Réaliser la destruction des chardons et des ronces si nécessaire ;
- Les soins du troupeau seront effectués avant la mise à l'herbe (vaccinations, prophylaxie, traitements, parage...),
- Il sera appliqué aux animaux la prophylaxie réglementaire (règlement sanitaire départemental) et privilégié les produits vétérinaires à rémanence faible ou nulle. Sera privilégiée une administration en solution buvable ou injectable ;
- L'affouragement est interdit sur les parcelles, sauf exception validée par le Conservatoire.
- L'exploitant atteste que le troupeau mis à disposition est bien sa propriété et qu'il est couvert par son assurance en responsabilité civile sur la durée du contrat.
- Il est responsable du transport, de la surveillance et des soins à apporter à son troupeau. Il doit notamment veiller à l'abreuvement et à retirer du site à ses frais, les animaux pour lesquels il est constaté par l'une ou l'autre des parties un amaigrissement susceptible de mettre en danger leur santé.
- Retirer du site les animaux morts dans un délai de 48 heures suivant la détection de la mortalité.
- En cas de divagation des animaux, l'éleveur est tenu d'intervenir le plus rapidement possible et de prévenir le Conservatoire.
- Effectuer les petites réparations concernant les clôtures ou l'abreuvement en cas de constat d'une dégradation survenue pendant la période de mise en pâturage et mettant en péril la bonne contention des animaux ou leur état sanitaire. L'Emprunteur veillera toutefois à prévenir le Conservatoire de ses interventions.
- Assurer les rotations des animaux au sein des différents parcs.

Il est interdit de :

- Drainer ou modifier le fonctionnement hydraulique des terrains ;
- Supprimer/dégrader haies et arbres champêtres, lisières ou tout élément fixe du paysage ;
- Ecobuer ou mettre le feu aux parcelles ;
- Construire tout édifice lié, ou non, aux activités agricoles ;
- Fertiliser ou utiliser des produits phytosanitaires,
- Effectuer tout apport de matériaux et action de remblaiement
- Exercer toute activité agricole dérivée telles que camping, hébergement, parcours équestre.

Selon les candidatures reçues, nous nous réservons le droit d'attribuer plusieurs ou un seul lot global. Merci de préciser dans votre candidature votre préférence pour les lots.

Surface exploitable des parcelles de Cantin	9 ha
Surface exploitable des parcelles de Hamel	4,2 ha

Les parcelles seront aménagées en septembre/novembre 2023 pour Hamel et restaurées de aout à Octobre pour Cantin et seront exploitables en 2024 à partir du début du printemps.

Sélection du candidat

Les candidats intéressés pourront participer à une visite collective du site avec les équipes du Conservatoire, durant laquelle ils pourront échanger sur les modalités du partenariat et présenter leur exploitation.

Candidature

1. Présentation du candidat :

Nom, Prénom :

Nom de la société :

Forme juridique :

Coordonnées :

▪ **Siège de l'exploitation**

Adresse :

.....

Code Postal :

Commune :

Tél. :

Email :

▪ **Adresse du domicile si différent du siège d'exploitation**

Adresse :

.....

Code Postal :

Commune :

Tél. :

Email :

Situation :

Agriculteur à titre principal
Installé(e) depuis le :

Agriculteur à titre secondaire
 En groupement d'agriculteurs

Présentation de votre exploitation :

▪ **Type d'exploitation et productions :**

.....
.....
.....
.....

- SAU et localisation (commune(s)) en détaillant par type d'occupation du sol - ex : prairies, culture) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Présentation de l'atelier d'élevage : type d'animaux (espèces, races), nombre, valorisation (négoce, coopérative, circuit court, ...) :

.....
.....
.....
.....

- Avez-vous déjà des terres en bail ou convention avec cahier des charges environnemental ? (Précisez sur quel secteur géographique et type de production)

.....
.....
.....

- Avez-vous contractualisé des MAEC (si oui lesquelles et quand) ?

.....
.....
.....

- L'exploitation est-elle engagée dans un signe officiel de qualité ou une démarche qualité filière ?

.....
.....

N° de certification Agriculture biologique et date (ou démarche en cours depuis le.....) :

.....

- Exploitez-vous déjà des « milieux naturels » (pelouses calcaires, marais, prairies humides, prairies naturelles non fertilisées, ...) ? Sur quel(s) secteur(s) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si installation JA : quelle(s) étape(s) du dossier d'installation avez-vous validée(s) ?

(Précisez : PPP, PE, présentation en CDOA, instruction dossier DJA, centre de formalités des entreprises, affiliation MSA – si attestations, les joindre au dossier) :

.....
.....
.....
.....
.....

2. Pratiques proposées par le candidat sur le site :

Pour le pâturage :

- Race(s) proposée(s), type d'animaux et taille du cheptel :

.....

- Date de mise en place du pâturage souhaitée :

.....

- Etes-vous disposé à mettre en place un pâturage hivernal sur le site:

.....

3. Projet et motivation du candidat :

Quels sont vos motifs pour candidater ?

.....
.....
.....

Quel rôle prévu pour la/les parcelles dans votre système ? (accroissement de troupeau, autonomie fourragère,)

.....
.....
.....
.....

En cas d'attribution de lots distincts, par quel(s) secteur(s) êtes-vous intéressé :

- Pâturage parcelle Cantin (9 ha), exploitable à partir d'avril 2024
- Pâturage parcelle Hamel (3,4 ha), exploitable à partir d'avril 2024

Annexe 1 :

Carte des parcelles de Cantin

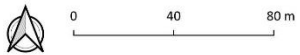


0 40 80 m

Annexe 2 :

Carte des parcelles de Hamel

Sablère d'Hamel - Travaux 2023



Sources : Levés de terrain, 2020 ;
BD PARCELLAIRE® ©IGNF - Paris - 2019 ;
ADMIN EXPRESS® ©IGNF - Paris - 2019 ;
Fond de carte : BD ORTHO® ©IGNF - Paris - 2018
Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France - 2022

Annexe 3
Visuel des sites
Lac de Cantin Bergerie



Sablère Hamel

